

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 mars 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY

Votants: 20

Pour: 20

Représentés: Francis BOUTES par Martine GIL, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Catherine COMBES par Marie-Pierre PONS, Mariette COMBES par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par

Contre: 0

Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Julian GUIRAUD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Soutien à l'ingénierie des OGS et GSF - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

En 2024, la politique nationale des Grands Sites de France avait été appuyée par une dotation financière complémentaire de soutien aux structures gestionnaires des projets OGS et GSF. Dans ce cadre, le Pays, qui était doté d'un programme d'actions OGS 2019-2023 validé par la Commission Nationale des Sites depuis décembre 2020, avait pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour son ingénierie d'animation dédiée à l'OGS.

Pour 2025, le Pays se propose de solliciter à nouveau une subvention auprès de la DREAL permettant à la fois d'asseoir de manière pérenne la mission Grand Site et de la renforcer durant l'année de la candidature au label Grand Site de France.

En effet, durant l'année 2025, la mission Grand Site du Pays est particulièrement mobilisée dans l'organisation, la préparation, l'animation, l'accompagnement et le suivi des étapes et des événements ainsi que dans la production des documents techniques et de communication liés à la procédure d'instruction nationale du dossier de candidature au label Grand Site de France, et ce dans l'objectif de se voir attribuer le label GSF par l'État d'ici fin d'année 2025...

Pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut les salaires de l'équipe d'animation/ingénierie de la mission Grand Site et les frais d'une prestation d'assistance paysagère, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le financement de la DREAL est sollicité à hauteur de 60 000 €.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 28 mars 2025

Le Président,
Jean ARCAS

